

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2023

ETAIENT PRESENTS : Mikaël BABOLAT, Laurent BORDEL, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Julien DOMBES, Emmanuel GINET, Marie-José TRAINA, Isabelle VAUDRAY, Viviane VAUDRAY.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Michel LAURENT → procuration à Christian CONAND
Evelyne SUBIT → procuration à Julien DOMBES
Céline THEVENOUX → procuration à Emmanuel GINET

ABSENTS : Guillaume DUCOLOMB

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Marie-Claire CARTONNET

Le Quorum étant atteint Monsieur le Maire, en sa qualité de président, ouvre la séance du conseil à 20h et rappelle l'ordre du jour :

1^{ème} point : Validation du compte-rendu de la séance du 4 mai 2023

2^{ème} point : FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION

Tarifs Cantine → délibération
Restes à recouvrer eau et assainissement
Point sur recouvrement des loyers impayés

3^{ème} point : AFFAIRES SCOLAIRES

Règlement intérieur de la cantine → délibération : *retiré de l'ordre du jour*
Achat d'un ordinateur portable classe de primaire
Point sur le conseil d'école

4^{ème} point : RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL

Embauche d'un nouvel agent

5^{ème} point : BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

Interphone bâtiment mairie
Salle des fêtes → choix de la maîtrise d'œuvre suite à la consultation
→ demande de subvention DETR → délibération
→ retour de la demande de subvention de la Région
Aménagement place de la gare, côté pré

6^{ème} point : CCPA (Communauté de Communes Plaine de l'Ain)

Désignation d'une référente déontologue pour les élus et convention de mutualisation avec la CCPA → délibération

7^{ème} point : GESTION DES AFFAIRES COURANTES

Instauration de la répartition des baux de chasse sur les terrains communaux → délibération
Attribution des baux de chasse sur les terrains communaux → délibération

8^{ème} point : DIVERS

Convention avec le rugby club de Courtenay
Convention avec le Comité des Fêtes
Invitation à la population : réception des travaux de rénovation des fours banaux le 30 septembre 2023.

I - Validation du compte-rendu de la séance du 4 mai 2023

Au point 2-5, les tableaux tarifaires seront rajoutés

II - FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION

2-1 Tarifs cantine rentrée 2023-2024 DELIB

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'entreprise SAS REPAS A DOMICILE n'augmente pas ses tarifs pour la prochaine rentrée scolaire.

Propose au conseil municipal de fixer les prix de la cantine qui seront appliqués à partir de la rentrée scolaire 2023-2024.

Le conseil municipal décide pour l'année scolaire 2023-2024, le maintien des tarifs 2022-2023 :

- 6.00 € le prix du repas par enfant (repas et garderie)
- 4.70 € le prix du repas enseignant

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

2-2 Restes à recouvrer eau et assainissement

Des relances ont été adressées aux administrés qui n'avaient pas encore réglé leur dernière facture d'eau. Cela concernait environ 80 foyers, le montant de la dette totale est de 5 021 € pour l'eau et 5 022 € pour l'assainissement.

Il y a une nette baisse des impayés, la municipalité fera un point à la rentrée.

2-3 Point sur recouvrement des loyers impayés

Le créancier rembourse régulièrement les loyers dus. Actuellement, il reste une créance de 4 201 €, en mai 2023 la dette était de 10 080 €.

III - AFFAIRES SCOLAIRES

3-1 Achat d'un ordinateur portable classe de primaire

Un nouvel ordinateur portable a été acheté à la sté Synaps pour une classe primaire : le montant ordinateur + logiciels « Office » s'élève à 969 € TTC

3-2 Point sur le conseil d'école

Madame Ribeiro est nommée directrice de l'école de Lhuis à la rentrée 2023.

Les effectifs prévus pour 2023/2024 se répartissent en 3 classes :

Mme Jacot secondée d'une aide maternelle, 26 petites, moyennes et grandes sections,

Mme Ribeiro, 18 CP / CE1

M. Déglise, 27 CE2 / CM1/ CM2.

L'école accueillera 71 élèves à la rentrée. Des décroissements sont prévus entre les 2 classes primaires.

Parmi les nombreuses activités proposées aux élèves cette année, une rencontre de la classe des CP/CE1, avec des résidents de l'EHPAD, pour évoquer la vie autrefois. Pour la classe des CE/CM, une activité de jardinage, un rallye mathématique, la visite du collège de Briord pour les futurs élèves de 6^{ème}. Enfin, pour les 2 classes primaires, une sortie en forêt de Lhuis, avec M. Mériaux.

Un projet de fresque collective est en cours de réflexion pour les années à venir.

Des travaux ont été demandés : la révision du système de fermeture électrique du portillon, l'acquisition et l'installation de 2 récupérateurs d'eau de pluie (pour arroser le jardin). Le grillage de la cour doit être également refait sur quelques mètres, ainsi que le poteau du portail (suite à une mauvaise manœuvre du bus scolaire) les frais sont pris en charge par les Transports de l'Ain

La sortie des élèves qui prennent le bus à 16h30 doit être repensée, en concertation avec les chauffeurs de bus, qui devront arriver obligatoirement par la rue de Grépan, afin de se garer à la descente devant l'école et prendre les enfants en charge sur la droite, sans pénétrer dans l'enceinte de l'école. Lors du dernier conseil d'école il avait été mentionné que la rue de l'école serait interdite aux véhicules de 16h30 à 17h45, le conseil municipal ne retient pas cette solution.

IV - RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL

4-1 Embauche d'un nouvel agent

Un nouvel agent technique prendra ses fonctions le 22 août prochain suite à la mutation d'un agent.

V - BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

5-1 Interphone bâtiment mairie

L'interphone doit être remis en fonctionnement pour les 2 appartements loués au-dessus de la mairie. Un devis est demandé à TGLEC.

5-2 Salle des fêtes

• **choix de la maîtrise d'œuvre suite à la consultation**

3 cabinets d'architectes ont été consultés pour la maîtrise d'œuvre, le suivi du chantier, les réunions hebdomadaires avec les entreprises et le groupe de travail municipal. Le conseil prend connaissance des devis : « Espace Projet » : 107 520 € TTC, Mermet : 100 800 € TTC, Balay : 104 400€ TTC. Le conseil retient M. Mermet, moins disant, pour 100 800 €.

Une consultation est en cours pour le contrôle du chantier et le SPS (protection des travailleurs)

• **demande de subvention DETR**

Le conseil approuve à l'unanimité la demande de subvention DETR pour les travaux de la salle polyvalente.

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

• **retour de la demande de subvention de la Région**

Le montant de la subvention accordée par la région est de 100 000 €

5-3 Aménagement place de la gare, côté pré

Afin de limiter le stationnement sur cet espace enherbé, une réflexion est en cours pour trouver une solution la plus adaptée.

VI - CCPA (Communauté de Communes Plaine de l'Ain)

6-1 Désignation d'une référente déontologue pour les élus et convention de mutualisation avec la CCPA

Monsieur le Maire rappelle qu'un décret en date du 6 décembre 2022 oblige chaque collectivité à désigner un référent déontologue de l' élu local (chargé notamment des dossiers de conflits divers rencontrés par les élus)

Cette désignation s'inscrit dans le prolongement des mesures prises ces dernières années pour moraliser la vie publique. Elle fait écho à la Charte de l' élu local dont il est donné lecture immédiatement après l'élection d'un nouvel exécutif.

Monsieur le Maire propose de désigner, en qualité de référent déontologue pour les élus de la commune, Madame Lorène DELEPAU, juriste en droit public, ex-DRH de collectivités, actuellement auteur formateur et consultant. Elle a également été désignée référente déontologue des élus communautaires par la CCPA le 25 mai dernier.

Elle serait désignée pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2024.

Par ailleurs, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mutualisation avec la communauté de communes.

En effet, pour des éventuelles interventions en faveur d'élus de notre conseil municipal, Mme Delepau sera rémunérée par la communauté de communes sur la base de 80 euros bruts par dossier, sur présentation d'un justificatif mentionnant uniquement le nom de l' élu l'ayant saisie ainsi que la date de la saisine.

En cas de déplacement, les frais lui seront remboursés.

La convention de mutualisation prévoit le remboursement par la commune des frais engagés dans ce cadre.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

Désigne Madame Lorène DELEPAU, juriste de droit public, en tant que référent déontologue des élus de la commune de Lhuis

Valide les modalités de saisine et d'intervention de la référente déontologue et autorise Monsieur le Maire, à signer la convention de mutualisation avec la communauté de communes.

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

VII - GESTION DES AFFAIRES COURANTES

7-1 Instauration de la répartition des baux de chasse sur les terrains communaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- La délibération D_2022_02_07 en date du 18 février 2022 résiliant le bail établi le 29 octobre 2021 entre la société de chasse L'Écho de Roche Corbière et la commune de Lhuis,
- La délibération D_2023_03_09 en date du 22 mars 2023 résiliant le bail établi le 29 octobre 2021 entre la société de chasse La Lhuisarde Saint-Hubert et la commune de Lhuis, suite au courrier de Monsieur le sous-Préfet en date du 7 mars 2022.

Donne lecture de l'arrêté de Madame la Préfète en date du 15 mai 2023 instaurant une répartition des territoires de chasse sur la commune de Lhuis entre les sociétés « La Lhuisarde Saint-Hubert » et « L'Echo de Roche Corbière » et présente les territoires cartographiés en annexes.

L'assemblée après en avoir délibéré approuve l'arrêté instaurant la répartition des territoires de chasse sur la commune de Lhuis entre les sociétés ainsi que les territoires cartographiés en annexes et charge le maire à établir les baux de chasse entre la commune de Lhuis et les deux sociétés de chasse.

Vote : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstentions : 3

7-2 Attribution des baux de chasse sur les terrains communaux

Suite à la délibération n° D_2023_06_38 du 15 juin 2023 et de l'arrêté de Madame la Préfète du 15 mai 2023 instaurant une nouvelle répartition des territoires de chasse sur la commune de Lhuis entre les sociétés « La Lhuisarde Saint-Hubert » et « L'Echo de Roche Corbière », il y a lieu d'établir de nouveau baux de chasse sur les terrains communaux.

Les loyers communaux seront réglés de la façon suivante :

- 341,87 ha à la société de chasse La Lhuisarde Saint-Hubert
- 216,46 ha à la société de chasse La Roche Corbière

Le prix, à l'hectare, de la location, sera celui appliqué en 2015, actualisé suivant l'évolution annuelle de l'indice national de fermage.

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstentions : 2

VIII - DIVERS

8-1 Convention avec le rugby club de Courtenay :

L'association « Courtenay rugby XV » a été créée récemment. Elle est en attente d'un terrain à Courtenay. Pour l'instant, les entrainements ont lieu à Porcieu. Cette association, en accord avec le RCCL a besoin d'un terrain pour les matchs du Week end (10 rencontres auront lieu au stade de Lhuis). La commune met à disposition les installations de Lhuis et signe une convention avec cette association pour les rencontres de la saison 2023/2024.

8-2 Convention avec le Comité des Fêtes

Le comité des fêtes de Lhuis stocke son matériel à l'ancien garage Faure. Une convention est signée avec cette association.

8-3 Invitation à la population : réception des travaux de rénovation des fours banaux le 30 septembre 2023

Les fours de Saint Martin et du Conand ont été restaurés. La municipalité invite la population à l'inauguration des fours le 30 septembre 2023. Une invitation avec coupon réponse obligatoire sera déposée dans les boites aux lettres début septembre.

Séance levée à 22h30

Date du prochain conseil municipal : vendredi 21 juillet 2023 à 20h

Le Président
Emmanuel GINET



La Secrétaire
Marie-Claire CARTONNET